

CONDITIONS DE VENTE

L'Hôtel des Ventes de la Porte Mars GUIZZETTI - COLLET est une société de ventes volontaires régie par la loi du 10 juillet 2000. La Maison de Ventes agit comme mandataire du vendeur qui contracte avec l'acquéreur. Les ventes aux enchères organisées par la Maison de Ventes GUIZZETTI-COLLET sont soumises aux présentes conditions :

Les biens mis en vente

Les acquéreurs potentiels sont invités à examiner les biens pouvant les intéresser lors des expositions organisées avant les enchères par la Maison de Ventes GUIZZETTI-COLLET. Des rapports d'état peuvent être communiqués à titre indicatif et gracieux sur simple demande, par courrier, téléphone ou courrier électronique. Ceux-ci sont fonction des connaissances artistiques et scientifiques à la date de la vente et toute erreur ou omission ne saurait entraîner la responsabilité de la Maison de Ventes.

Les mentions figurant au catalogue sont établies par la Maison de Ventes et l'expert qui l'assiste le cas échéant, sous réserve des notifications et des rectifications annoncées au moment de la présentation du lot et portées au procès-verbal de la vente. Les dimensions, les poids et les estimations ne sont donnés qu'à titre indicatif. Les couleurs des oeuvres portées au catalogue peuvent être différentes en raison des processus d'impression.

L'absence de mention d'état au catalogue n'implique nullement que le lot soit en parfait état de conservation ou exempt de restauration, usures, craquelures, rentoilage ou autre imperfection. Les biens sont vendus dans l'état où ils se trouvent au moment de la vente.

Aucune réclamation ne sera admise une fois l'adjudication prononcée, l'exposition préalable ayant permis l'examen de l'objet.

En cas de retrait d'un objet avant la vente par un déposant et après la parution du catalogue ou, en cas de modification du prix de réserve rendant impossible la mise en vente immédiate de l'objet, le vendeur sera tenu de verser à la Maison de ventes GUIZZETTI-COLLET à titre de dédommagement les honoraires acheteur et vendeur calculés sur la base de l'estimation médiane indiquée au catalogue. La remise de l'objet retiré de la vente sera suspendue au règlement desdits honoraires. En l'absence de règlement, l'objet sera à nouveau présenté à la vente selon les termes de la réquisition de vente initiale.

Enchères

Les enchères suivent l'ordre des numéros du catalogue.

Les enchérisseurs sont invités à se faire connaître auprès de la Maison de Ventes GUIZZETTI-COLLET avant la vente afin de permettre l'enregistrement de leurs données personnelles. Le mode usuel pour enchérir consiste à être présent dans la salle.

Toutefois, tout enchérisseur qui souhaite faire un ordre d'achat par écrit ou enchérir par téléphone ou internet. Ce formulaire doit parvenir à l'Hôtel des Ventes accompagné d'un relevé d'identité bancaire ou des coordonnées bancaires la veille de la vente.

L'Hôtel des ventes de la Porte Mars se charge gracieusement des enchères par téléphone ainsi que des ordres d'achat.

Dans tous les cas, l'Hôtel des ventes de la Porte Mars ne pourra être tenu pour responsable d'un problème de liaison téléphonique ainsi que d'une erreur ou d'une omission dans l'exécution des ordres reçus.

Dans l'hypothèse de deux ordres d'achat identiques, c'est l'ordre le plus ancien qui aura la préférence. En cas d'enchères dans la salle pour un montant équivalent à un ordre d'achat, l'enchérisseur présent aura la priorité.

Le plus offrant et dernier enchérisseur sera l'adjudicataire. En cas de double enchère reconnue effective par le commissaire-priseur, le lot sera remis en vente, toutes les personnes présentes pouvant concourir à la deuxième mise en adjudication.

Paiement

La vente est faite au comptant et conduite en euros.

Le paiement doit être effectué immédiatement après la vente. Dans l'hypothèse où l'adjudicataire n'a pas fait connaître ses données personnelles avant la vente, il devra justifier de son identité et de ses références bancaires.

Les acquéreurs paieront en sus de l'adjudication, les frais et taxes suivants :
20 pour cent en sus des enchères

L'adjudicataire pourra s'acquitter du paiement par les moyens suivants :

- en espèces dans la limite de la législation en vigueur.
- par virement bancaire.
- par chèque avec présentation obligatoire d'une pièce d'identité. Les chèques tirés sur une banque étrangère ne sont autorisés qu'après l'accord préalable l'Hôtel des ventes de la Porte Mars. Il est conseillé aux acheteurs de fournir une lettre accreditive de leur banque pour une valeur avoisinant leur intention d'achat.
- par carte bancaire.

Défaut de paiement

A défaut de paiement du montant de l'adjudication et des frais, une mise en demeure sera adressée à l'acquéreur par lettre recommandée avec avis de réception.

A défaut de paiement de la somme due à l'expiration du délai d'un mois après cette mise en demeure, il sera perçu sur l'acquéreur et pour prise en charge des frais de recouvrement un honoraire complémentaire de 10% du prix d'adjudication, avec un minimum de 250 euros.

L'application de cette clause ne fait pas obstacle à l'allocation de dommages et intérêts et aux dépens de la procédure qui serait nécessaire, et ne préjuge pas de l'éventuelle mise en oeuvre de la procédure de folle enchère régie par l'article L 321-14 du Code de Commerce.

Dans le cadre de la procédure de folle enchère, la Maison de Ventes se réserve de réclamer à l'adjudicataire défaillant le paiement de la différence entre le prix d'adjudication initial et le prix d'adjudication sur folle enchère, s'il est inférieur, ainsi que les coûts générés par les nouvelles enchères.

L'Hôtel des ventes de la Porte Mars se réserve la possibilité de procéder à toute compensation avec les sommes dues à l'adjudicataire défaillant. De même, l'Hôtel des ventes de la Porte Mars se réserve d'exclure de ses ventes futures, tout adjudicataire qui n'aura pas respecté les présentes conditions de vente.

Retrait des achats

Aucun lot ne sera remis aux acquéreurs avant acquittement de l'intégralité des sommes dues. En cas de paiement par chèque non certifié ou par virement, la délivrance des objets pourra être différée jusqu'à l'encaissement.

Dès l'adjudication, les objets sont placés sous l'entière responsabilité de l'acquéreur. Pour l'enlèvement des lots qui n'ont pas été retirés le jour de la vente, il est conseillé de contacter préalablement l'Hôtel des ventes de la Porte Mars au 03.26.47.32.59. Les tableaux et objets d'art peuvent être retirés sur rendez-vous au 25, rue du Temple à Reims, du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures . Après un délai de quinze jours de stockage gracieux, ce dernier sera facturé 36 euros TTC par mois et par lot, soit 9 euros TTC par semaine et par lot. Toute semaine commencée est réputée due. Les frais de stockage sont à la charge de l'acheteur et lui seront facturés directement par l'Hôtel des Ventes de la Porte Mars, par quinzaine et selon les tarifs en vigueur. Le magasinage des objets n'engage pas la responsabilité de la Maison de Ventes. Le transport des lots est effectué aux frais et sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire.

Compétence législative et juridictionnelle

Les présentes conditions de vente sont régies par le droit français. Toute contestation, relative à leur existence, leur validité et leur exécution sera tranchée par le tribunal compétent du ressort de Reims.